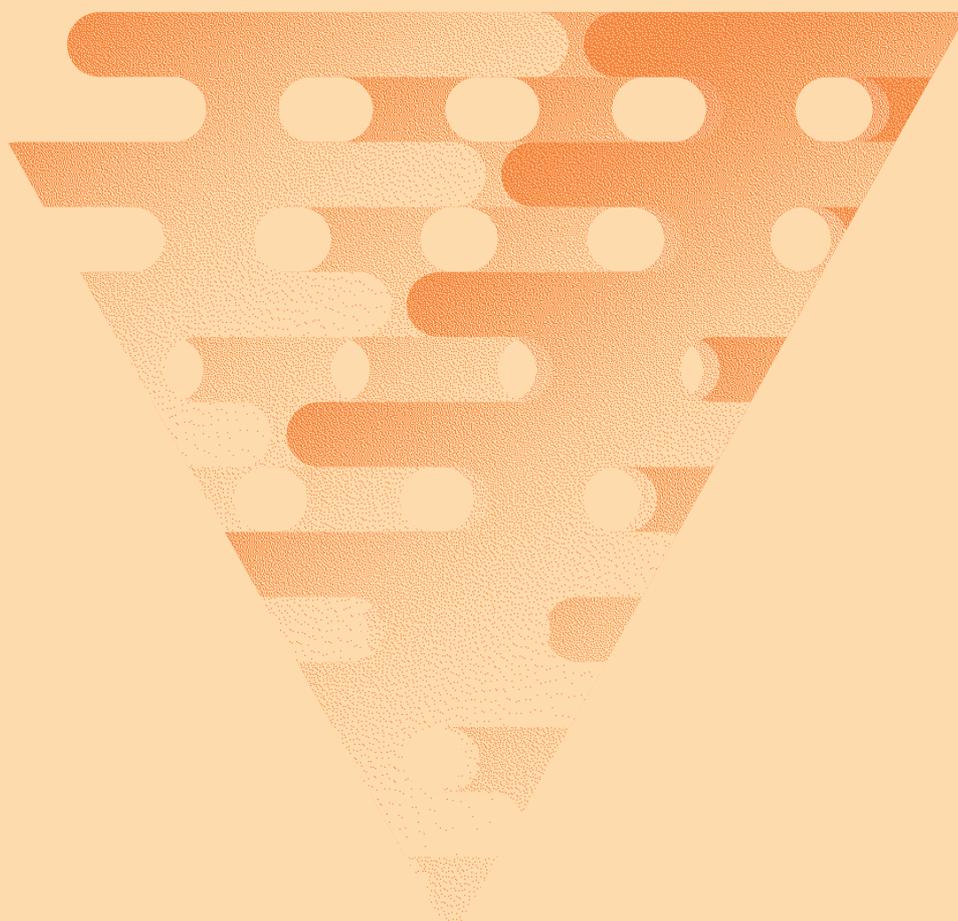


PRÉCONISATIONS

de développement et de structuration du secteur
des arts visuels issues du SODAVI en Grand Est



Bulles
RÉSEAU arts visuels
CHAMPAGNE
ARDENNES
ALSACE



LORA
LE RÉSEAU
ART CONTEMPORAIN



VERSANT EST
RÉSEAU
ART CONTEMPORAIN
ALSACE

* Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels, une étude engagée par les trois réseaux territoriaux d'art contemporain Versant Est, LoRA et Bulles et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est

Issues des données d'une enquête sociologique et d'ateliers participatifs, ces préconisations de développement et de structuration du secteur des arts visuels en Grand Est ont été synthétisées par le comité de pilotage du SODAVI Grand Est constitué d'artistes, de représentant·e-s des réseaux d'art contemporain, de responsables de structures et de représentant·e-s des collectivités.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFACES

Les conditions dans lesquelles les artistes plasticien·ne·s vivent et travaillent sont différentes selon les individus, les lieux, l'effectivité des réseaux auxquels ils appartiennent, le regard que portent sur eux·elles (ou non) leurs concitoyen·ne·s et ceux·celles qui contribuent (ou non) à les faire connaître. Connaître la diversité de leurs situations matérielles, économiques et sociales est un premier pas, nécessaire, vers la reconnaissance de chacun·e en tant que sujet et pas seulement chiffre ou concept : *qui est-elle, qui est-il* réellement, effectivement, singulièrement ?

Chacun·e contribue à la présence dans le monde de modes d'expression, d'artefacts, de formes symboliques qui pour ce monde, pour nous, sont des sollicitations essentielles, vitales peut-être. Une société que domineraient les seuls impératifs du profit, de la communication intéressée, de l'effet mécanique, de la norme ou du slogan s'éloignerait dangereusement des fondations sur lesquelles repose, sans certitude absolue mais comme des repères indispensables, ce que nous pensons encore être la socialité, l'éthique, le droit, la liberté. Nous avons besoin de formes, de gestes, de propositions qu'on pourrait qualifier de poétiques.

Cet adjectif induit, entre autres, que ces formes, gestes ou propositions ne colmatent pas les brèches : ni celles qui séparent des modes de vie différents, ni celles qui incitent le goût et le jugement à quitter les refuges protégés du déjà vu, de l'apparente évidence, de la fausse unanimité, ni celles qui finalement écartent d'elle-même en elle-même toute image, toute parole, révélant au fond qu'elle est toujours problématique et que c'est la césure d'où elle provient et dont elle témoigne qui fait sa vérité.

L'objectif de l'enquête réalisée à l'échelle de la Région Grand Est dans le cadre d'un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) était d'établir précisément, concrètement, la réalité au quotidien de ceux·celles qui sur ce territoire se dénomment artistes plasticien·ne·s. Les résultats et préconisations qui résultent de cette démarche sont souvent d'ordre sociologique et économique ; ils permettent aussi, à partir des vies et des pratiques singulières évoquées, de leur exemplarité, de leurs apports, de dégager des enjeux qui sont artistiques et aussi, conjointement, éthiques et politiques.

Car il est grand temps de dépasser des préjugés encore solidement implantés quant à la figure de l'artiste, et d'abord celui qui oppose liberté d'expression et reconnaissance sociale : il est possible de revendiquer l'une et l'autre !

Et il est important que les artistes apparaissent enfin comme ceux·celles qui, portant et mettant en pratique des formes d'articulation de liberté et de socialité, adressent à nous tous, quels que soient nos statuts, nos goûts, nos visions de monde, des invitations auxquelles nous pouvons prendre plaisir à répondre sans avoir au préalable à colmater les brèches.

Daniel Payot,
Professeur émérite en philosophie de l'art,
Université de Strasbourg

À l'aube des années 80, la France faisait le choix d'apporter un soutien public significatif à la création et la diffusion des arts visuels, après nos voisins de culture germanique, dont l'engagement, à différents niveaux de représentation territoriale, était historique.

Depuis lors, la création des FRAC, le développement des centres d'art contemporain et la professionnalisation des enseignements dispensés par les nombreuses écoles supérieures d'art ont rattrapé ce retard et placé la France parmi les pays les plus avancés dans l'offre artistique et culturelle.

Le développement inédit de l'éducation artistique et culturelle, ces dix dernières années notamment, a favorisé le rapprochement de nombreux publics, jeunes en particulier, avec la création contemporaine.

Pourtant la condition des premiers concernés, les artistes, reste en grande majorité la précarité, la pluriactivité et l'instabilité. Si ces caractéristiques peuvent paraître historiquement liées à la nature des professions artistiques dans leur ensemble, on sait depuis la publication en janvier 2020 d'un rapport très complet sous la direction de Bruno RACINE, que la situation des artistes auteurs en particulier est très problématique.

La crise sanitaire inédite qui a suivi cette publication n'a fait que révéler davantage, sur le terrain et au quotidien, les difficultés majeures rencontrées par celles et ceux dont les œuvres contribuent, dans la société, à l'émergence et au partage du sens.

Les premières réponses apportées par le Ministère de la Culture aux recommandations du Rapport RACINE, puis à la crise subie de plein fouet par les artistes durant la pandémie, recourent en partie les conclusions tirées par les différents Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI), mis en œuvre à la suite notamment de la réforme territoriale.

En région Grand Est, avec le soutien de la DRAC, les réseaux territoriaux de l'art contemporain ont fait appel aux sociologues Isabelle Mayaud et Laurent Jeanpierre, pour co-construire une étude approfondie de la population des artistes et des professionnels de l'art sur notre territoire, et pour adapter ensuite, dans un dialogue élargi, les préconisations susceptibles d'être reprises par les partenaires publics comme privés de l'art contemporain.

Forts de cette meilleure connaissance des artistes et d'eux-mêmes, les acteurs des réseaux ont choisi d'avancer vers une action commune à l'échelle régionale, représentative de l'écosystème de l'art.

Mobilisation exemplaire des personnes issues d'histoires et de territoires différents, le SODAVI Grand Est invente, comme le font les artistes, de nouvelles formes, ici proposées à l'action publique et privée.

Christelle Creff,
Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est

LE SODAVI

Entre 2017 et 2020, une étude de terrain d'une ampleur inédite sur le secteur des arts visuels a été réalisée dans la région Grand Est. Ce SODAVI, (Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels), a été engagé par les trois réseaux territoriaux d'art contemporain Versant Est, LoRA et Bulles ainsi que par la DRAC Grand Est – Ministère de la Culture.

Co-construite par les artistes, les autres acteur-trice-s de l'art et les sociologues Isabelle Mayaud et Laurent Jeanpierre (CNRS/Université Paris 8), cette étude a permis, en questionnant la place de l'artiste dans sa dimension professionnelle et socio-économique, au sein de l'écosystème des arts visuels sur notre territoire, d'établir un état des lieux partagé. L'ensemble des données présentées dans cette publication sont issues de cette étude dont le rapport est *accessible en ligne* (<https://versantest.org/les-arts-visuels-en-grand-est-une-enquete-sectorielle/>).

Après une enquête de terrain menée avec les sociologues, le comité de pilotage constitué de professionnel-le-s (artistes, directeur-trice-s de lieux d'exposition, conseillers DRAC Grand Est) a analysé les données, puis organisé des ateliers thématiques afin de mettre en place collectivement des outils et des actions pérennes qui répondent aux besoins de la profession d'artiste. Cette synthèse est le résultat de ce travail.

Permettant de dégager les grands axes de développement et de structuration du secteur, des préconisations concrètes ont été formulées et sont ici exposées. Elles tendent à répondre aux problématiques de reconnaissance professionnelle, de formation et d'employabilité, ainsi qu'aux questionnements concernant les lieux de travail et à la mise en réseau dans une région transfrontalière où les répartitions territoriales et la circulation représentent un véritable enjeu de mobilité.

Le Comité de Pilotage du projet Sodavi 2020

TABLE DES MATIÈRES

PROFESSION ARTISTE

I	• RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE	P.06
II	• EMPLOYABILITÉ	P.09

FORMATION

I	• FORMATION INITIALE	P.13
II	• FORMATION CONTINUE	P.14

LIEUX DE TRAVAIL

I	• L'OFFRE D'ATELIERS	P.16
II	• LES LIEUX COLLECTIFS	P.17
III	• LES RESSOURCES TECHNIQUES MUTUALISÉES	P.18

MISE EN RÉSEAU

I	• NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES ET D'ÉCHANGES CRITIQUES	P.20
II	• VISIBILITÉ ET VALORISATION DES ARTISTES	P.22
III	• COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE	P.23
IV	• ACCÈS À L'INFORMATION	P.24

LOGIQUES TERRITORIALES

I	• RAYONNEMENT ET ORGANISATION DES ARTISTES DANS ET HORS DU TERRITOIRE	P.26
II	• DÉVELOPPEMENT, SOUTIEN ET ACCÈS AU TERRITOIRE RURAL	P.27
III	• MOBILITÉ DES ACTEUR-TRICE-S DE L'ART	P.28

PROFESSION ARTISTE

Être artiste est peut-être une vocation
mais c'est surtout un métier.

Cependant l'artiste-auteur·e n'a, à ce jour,
aucun statut qui régleme ses droits
et ses obligations.

En découle une grande précarité et bien souvent
la nécessité de trouver des moyens d'existence
en-dehors du champ de la création.

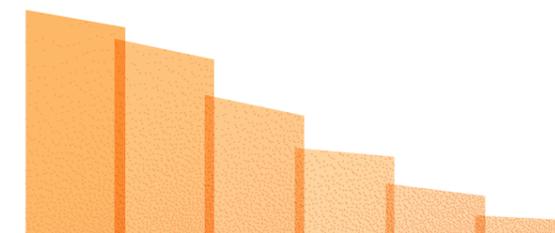
I. RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Être un·e artiste n'a rien d'inné ni de naturel : on ne naît pas artiste, on le devient. À l'instar des métiers dits vocationnels, les artistes-auteur·e·s sont nombreux·ses à faire état d'une volonté précoce : pour 38% elle remonte à l'enfance, pour 38% à l'adolescence, pour 24% seulement elle est plus tardive. La réalisation de ce projet - de jeunesse - se détermine alors à travers un certain nombre d'étapes. En Grand Est, il existe une pluralité de parcours, propres à chacun·e. Mais s'engager dans une vie d'artiste c'est souvent, après la période d'apprentissage, devoir composer avec une incertitude qui se décline au pluriel : incertitude des revenus, incertitude du régime, et *in fine* incertitude de la définition de soi.

A. Définition de soi

La question de la définition du statut d'artiste-auteur·e professionnel·le relève d'un enjeu sectoriel qui se pose à l'échelle nationale. La non reconnaissance actuelle de ce statut induit une lourdeur et une complexité administrative pour les artistes-auteur·e·s eux·elles-mêmes, mais aussi pour tous les acteur·trice·s qui travaillent avec eux·elles. Tous ont besoin d'interlocuteur·trice·s référent·e·s et d'outils d'accompagnement communs afin de fluidifier les échanges entre eux·elles. Il est donc nécessaire de légitimer ce statut afin que les artistes-auteur·e·s puissent bénéficier d'une reconnaissance professionnelle complète.

ÊTRE ARTISTE EST :



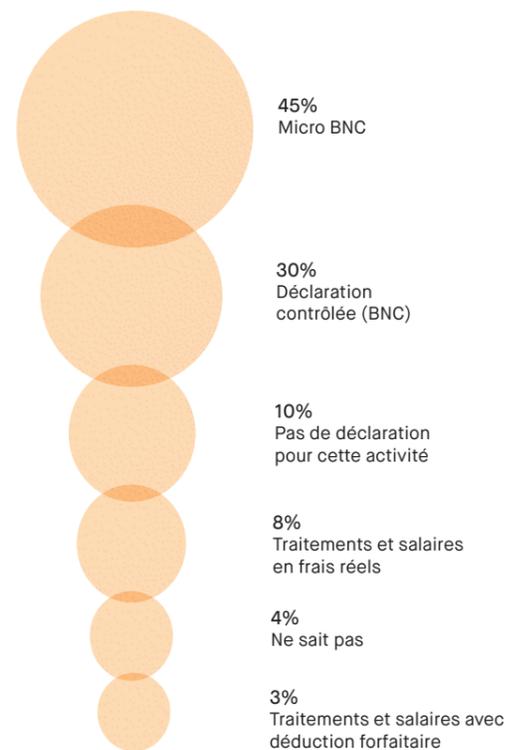
PRÉCONISATIONS

- 01 Officialiser un statut d'artiste-auteur·e et des professions des arts visuels via une convention collective.** Cette officialisation passera notamment par un engagement contractuel, ainsi que par la signature de la charte des bonnes pratiques professionnelles dans le secteur des arts visuels.
- 02 Impulser la création d'un organisme professionnel des artistes-auteur·e·s** pour encourager le dialogue social.
- 03 Créer un annuaire des artistes-auteur·e·s de la région Grand Est** permettant de les recenser et d'augmenter leur visibilité auprès des autres professionnel·le·s du secteur.

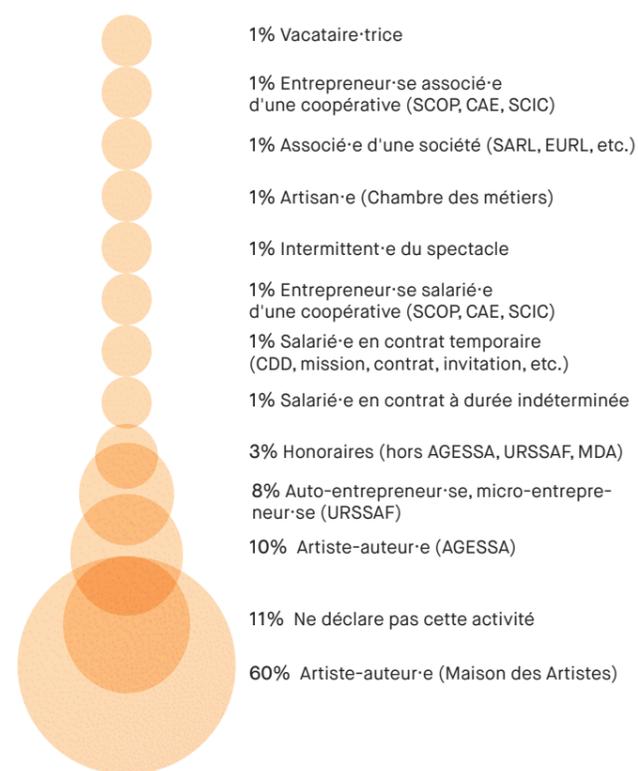
B. Régime

D'un strict point de vue administratif, se déclarer artiste aujourd'hui ne va pas de soi. La définition du régime et l'accès aux droits qui en résulte sont problématiques. Au moment où cette enquête a été réalisée, le régime déclaratif le plus fréquemment adopté était celui d'artiste-auteur-e (Maison des artistes : 60%, AGESSA : 10%), mais il coexiste avec d'autres régimes déclaratifs (dont 8% d'auto-entrepreneur-se-s). La majorité des artistes-auteur-e-s déclare par ailleurs leurs revenus selon le régime micro BNC (45%) ou celui de la déclaration contrôlée (30%). Mais ils-elles sont aussi 10% à ne déclarer aucun revenu pour leur activité artistique.

RÉGIME FISCAL DE DÉCLARATION DE REVENUS



STATUT FISCAL DE DÉCLARATION DE REVENUS

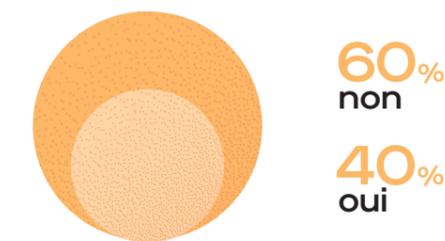


C. Revenus

Comme le souligne le rapport sur la situation des arts visuels à l'échelle nationale, le niveau de revenus des artistes-auteur-e-s est particulièrement bas eu égard au niveau de diplôme.

De leur côté, les structures déplorent un manque de moyens permettant de les rétribuer convenablement. La question même de la rémunération des artistes-auteur-e-s est souvent source de confusion, à la fois pour eux-elles-mêmes mais aussi pour les structures et les partenaires ; des remboursements de notes de frais font parfois office de salaire, créant un problème de distinction entre indemnisation et rémunération. Les artistes-auteur-e-s constatent et subissent ainsi un défaut de rémunération quasi-systématique entraînant la précarité de leur situation.

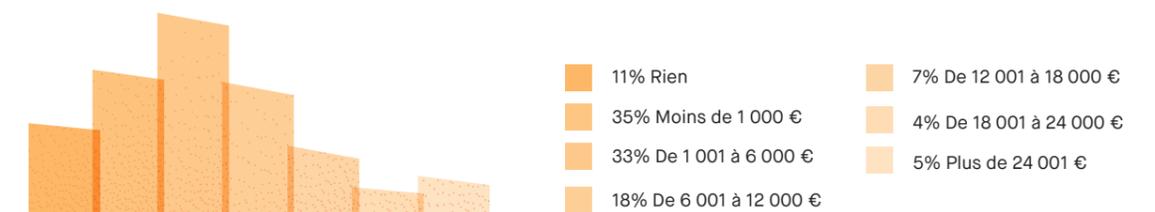
AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ RÉTRIBUÉ-E POUR LE DROIT À L'EXPOSITION DE VOTRE ŒUVRE ?



ESTIMEZ-VOUS GAGNER CORRECTEMENT VOTRE VIE GRÂCE À L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ ARTISTIQUE ?



À COMBIEN S'ÉLÈVENT VOS REVENUS ISSUS DE VOTRE ACTIVITÉ ARTISTIQUE POUR LA DERNIÈRE ANNÉE :



PRÉCONISATIONS

- 04 Créer une plateforme ressource numérique** permettant de centraliser les informations sectorielles qui existent, de les relayer et les compléter.
- 05 Renforcer les modules professionnalisants** sur l'environnement administratif et juridique des plasticien-ne-s dans leur formation initiale et continue.

PRÉCONISATIONS

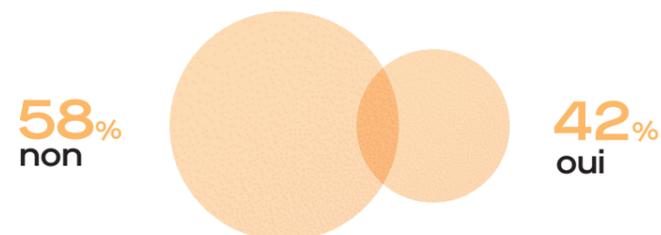
- 06 Considérer la contractualisation comme une responsabilité systématique et partagée entre artistes-auteur-e-s, structures et partenaires**, afin de pallier l'absence de cadre légal. Cette contractualisation induit de facto la reconnaissance du statut d'artiste-auteur.e.
- 07 Rédiger une charte de bonnes pratiques professionnelles dans le secteur des arts visuels en région Grand Est** afin de valoriser l'engagement professionnel des artistes-auteur-e-s, des structures et des partenaires.
- 08 Augmenter les budgets dédiés aux arts visuels** afin de permettre aux structures de rémunérer les artistes-auteur-e-s selon les grilles préconisées.

II. EMPLOYABILITÉ

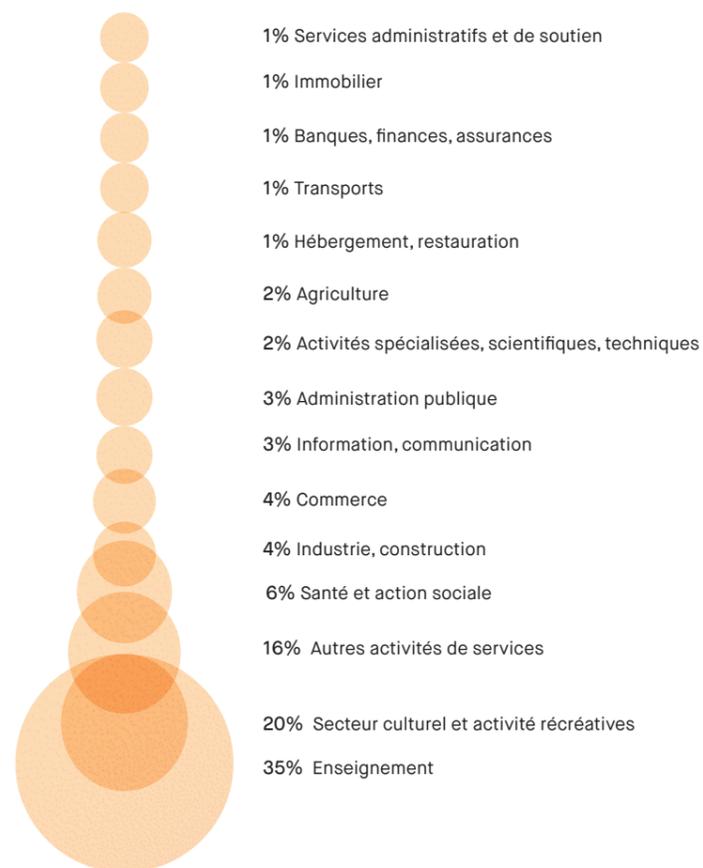
Pour la plupart des artistes-auteur·e·s, le travail se conjugue au pluriel et déborde largement le domaine de l'art. La démultiplication des activités rémunératrices apparaît ici la norme et témoigne d'une précarité économique manifeste.

Cette pluriactivité des artistes-auteur·e·s est une problématique centrale dans le développement d'une carrière.

À L'HEURE ACTUELLE, EXERCEZ-VOUS UNE OU PLUSIEURS AUTRE(S) ACTIVITÉ(S) PROFESSIONNELLE(S) ?



DANS QUEL SECTEUR D'ACTIVITÉ SE SITUE VOTRE AUTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE (EN TERME DE RÉMUNÉRATION) ?



PRÉCONISATIONS

- 09 Mettre en place un revenu universel** permettant à long terme aux artistes-auteur·e·s d'exercer leur profession en étant libéré·e·s de la nécessité d'un second emploi, source de précarité.
- 10 Renforcer le soutien financier et logistique à la recherche et à la création** afin de pallier l'obligation des artistes-auteur·e·s de diversifier leurs activités pour subvenir à leurs besoins.
- 11 Réserver les postes en vacance aménagée aux artistes-auteur·e·s** (par exemple dans les musées, écoles d'architecture ou des Beaux arts, etc.).
- 12 Développer des aménagements prenant en compte le quotidien d'une vie de famille dans les différents dispositifs.**
- 13 Favoriser la transparence concernant les critères de sélection ou de rejet des dossiers lors d'appel à projet, à résidence...**
- 14 Informer systématiquement sur les possibilités d'achat des œuvres** présentées par les structures d'arts visuels pendant les expositions.
- 15 Développer des programmes d'installation et de présentation d'œuvres dans l'espace public.**
- 16 Faire appliquer de manière systématique les dispositifs existants :**
1% artistique, 1 immeuble – 1 œuvre, etc.

FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE

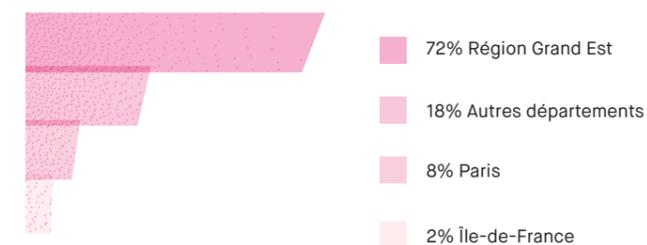
Les artistes-auteur·e·s ont majoritairement suivi une formation initiale, largement dispensée sur le territoire du Grand Est, mais ils·elles ignorent ensuite leurs droits à la formation continue.

Ce déficit d'information, doublé d'une méconnaissance du secteur des arts visuels dans les administrations de référence, ralentit leur évolution professionnelle.

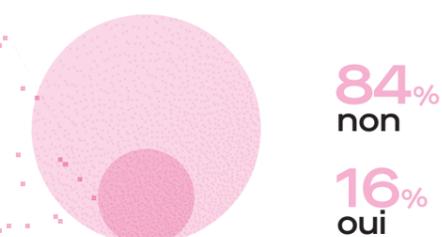
INTRODUCTION

La région possède un fort maillage d'écoles et de formations diplômantes en art même si celui-ci est inégalement réparti sur le territoire. Ce réseau explique que près des trois quarts des artistes-auteur·e·s vivants dans la région aient obtenu leurs diplômes dans l'une de ces écoles ou formations, qu'ils·elles soient né·e·s en majorité dans la région (65% des étudiant·e·s) ou venu·e·s spécialement pour y suivre leurs études. Pour la majorité des artistes-auteur·e·s, cette formation initiale est aussi la seule qu'ils·elles ont suivie. En effet, seuls 16% d'entre eux·elles ont, par la suite, bénéficié de leurs droits à la formation.

LIEU D'OBTENTION DU DIPLOME LE PLUS ÉLEVÉ



AVEZ-VOUS DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DE VOS DROITS À LA FORMATION CONTINUE ?



I. FORMATION INITIALE

Les étudiant·e·s diplômé·e·s sont souvent démuni·e·s après leur sortie d'école malgré la mise en place de modules de professionnalisation, initiés dans toutes les écoles d'art du Grand Est. Même si ces dernières ont réalisé un travail remarquable pour développer ces modules d'accompagnement, beaucoup de jeunes diplômé·e·s font encore le constat d'un manque d'informations sur les réalités du « métier d'artiste-auteur·e » au cours de la formation initiale.

PRÉCONISATIONS

- 17 Renforcer et approfondir les modules d'enseignement professionnalisant au sein des écoles et facultés d'enseignement supérieur d'art** permettant ainsi aux jeunes diplômé·e·s d'être mieux préparé·e·s pour leur entrée dans la vie active.
- 18 Multiplier dans les cursus d'enseignement l'intervention d'artistes-auteur·e·s professionnel·le·s couplée à celle de professionnel·le·s spécialisé·e·s** (comptable, avocat).
- 19 Mettre en place des programmes de tutorat** au sein des écoles pour permettre aux étudiant·e·s et post-diplômé·e·s de bénéficier de l'accompagnement d'artistes-auteur·e·s professionnel·le·s dans leur entrée dans la vie active.
- 20 Intégrer la mobilité dans le parcours de l'artiste-auteur·e** en renforçant les opportunités de séjours à l'étranger des étudiant·e·s dès le premier cycle (Erasmus, accords bilatéraux, etc.).
- 21 Généraliser les propositions d'incubateurs et de post-diplômes** afin de permettre aux étudiant·e·s de bénéficier d'une année complémentaire centrée sur l'apprentissage des éléments nécessaires à leur entrée dans la vie active.
- 22 Assurer une continuité de l'accompagnement professionnel à l'issue de l'école**, et tout au long du parcours de l'artiste-auteur·e en s'appuyant sur le développement d'une plateforme de ressources numériques centralisant les informations sectorielles existantes.

II. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'accès à une information actualisée sur l'offre de formations reste compliqué et les artistes-auteur·e·s témoignent d'une large méconnaissance de leurs droits à la formation, notamment auprès de l'AFDAS. De plus, les employé·e·s des administrations publiques n'étant pas formé·e·s aux besoins spécifiques des professions du secteur des arts visuels, en découlent souvent des difficultés de suivi et d'accompagnement, des erreurs...

PRÉCONISATIONS

- 23 Rassembler sur une plateforme de ressources numériques unique** les différentes offres de formation à destination des professionnel·le·s des arts visuels.
- 24 Formuler une offre de formation professionnelle accessible et pertinente** à destination des artistes-auteur·e·s et plus largement à destination des professionnel·le·s du secteur (structures, indépendants, etc) en lien avec le Contrat d'orientation territorial mis en œuvre par le conseil régional Grand Est.
- 25 Développer les formations à la carte** en proposant des tarifs réduits ou la gratuité de la formation.
- 26 Prendre en charge les déplacements pour formation des artistes-auteur·e·s** bénéficiaires des minima-sociaux et/ou demandeur·se·s d'emploi.
- 27 Former des référent·e·s aux problématiques des artistes plasticien·ne·s dans les administrations publiques** en établissant des fiches pratiques / protocoles à destination des agent·e·s des administrations publiques pour qu'ils·elles puissent s'y référer facilement.
- 28 Généraliser une offre de formation en anglais** professionnel et dans d'autres langues afin de faciliter le développement à l'international des carrières.
- 29 Renforcer la mobilité des artistes-auteur·e·s et des acteur·trice·s des arts visuels** en facilitant l'accès au programme Erasmus + entre autres.

LIEUX DE TRAVAIL

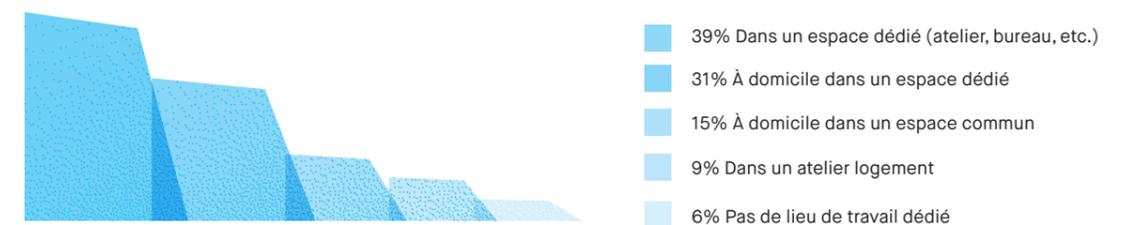
L'atelier est pour beaucoup un gage de professionnalisation et de stabilité auquel l'artiste-auteur-e précaire a du mal à accéder.

À cela s'ajoute, dans la région Grand Est, une offre réduite, mal répartie et trop souvent regroupée dans les grandes agglomérations.

INTRODUCTION

Alors que la présence d'ateliers d'artistes-auteur-e-s bénéficie particulièrement aux territoires, tant urbains que ruraux, dans lesquels ils sont implantés, on constate la grande difficulté, voire l'impossibilité pour les artistes-auteur-e-s d'avoir un atelier et un logement. De plus, les coûts de l'atelier sont parmi les charges les plus importantes auxquelles ils-elles doivent faire face.

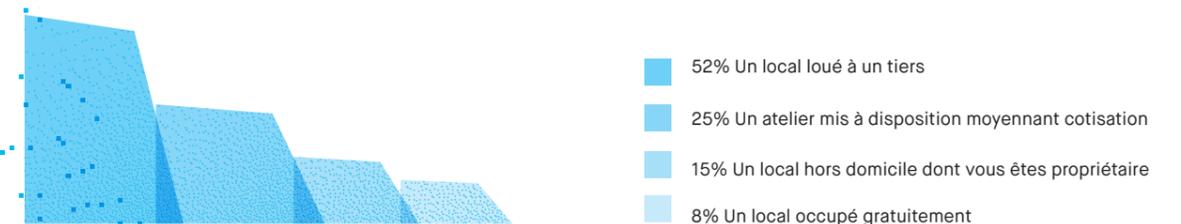
LORSQUE VOUS CRÉEZ, OÙ TRAVAILLEZ-VOUS PRINCIPALEMENT ?



I. L'OFFRE D'ATELIERS

La très grande majorité des artistes-auteur-e-s témoigne de la problématique de trouver un espace de travail adapté à ses besoins. Les artistes-auteur-e-s s'installent peu en région Grand Est en raison de sa faible attractivité due, entre autres, à la saturation des ateliers disponibles ou de la difficile accessibilité à d'autres espaces.

CE LIEU DÉDIÉ À VOTRE ACTIVITÉ EST



PRÉCONISATIONS

- 30 Favoriser la création d'intermédiaires dédié-e-s (structure associative/service/tierce personne)** permettant une meilleure coordination et circulation de l'information entre les élu-e-s, bailleurs sociaux, services fiscaux, services immobiliers, services financiers, entreprises possédant des espaces immobiliers vacants et artistes-auteur-e-s.
- 31 Créer une charte en faveur du développement de l'occupation temporaire** afin de développer des espaces d'ateliers / ateliers-logements avec des baux précaires et loyers modérés.





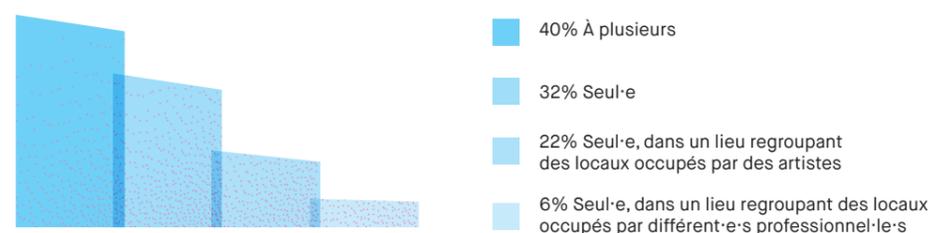
PRÉCONISATIONS

- 32 Réserver un pourcentage d'espaces locatifs à des ateliers et ateliers – logements au bénéfice d'artistes-auteur·e·s et de leurs familles** dans les rénovations et/ou constructions de logements sociaux, HLM, etc.
- 33 Attribuer en toute transparence et sans contreparties artistiques systématiques les ateliers publics**, afin des les ouvrir à un plus grand nombre.
- 34 Dédier une partie des ateliers subventionnés aux jeunes artistes-auteur·e·s diplômé·e·s** pendant une durée définie.
- 35 Mobiliser les dispositifs existants pour favoriser la création d'ateliers en milieu rural** : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), Pacte pour la ruralité et Pacte pour les Villes moyennes de la Région Grand Est, programme action cœur de Ville du Ministère de la cohésion des territoires et collectivités territoriales.
- 36 Généraliser les aides dédiées à l'installation**, individuelle ou dans des espaces collectifs.
- 37 Défisicaliser les loyers des propriétaires qui louent des lieux aux artistes-auteur·e·s** (ateliers, ateliers-logements, espaces collectifs).
- 38 Mettre en place un système de cautionnement** spécifique au secteur des arts visuels.
- 39 Créer des micro-crédits culturels** afin de développer de nouveaux modèles économiques alternatifs sur les modèles existant dans l'Économie Sociale et Solidaire.

II. LES LIEUX COLLECTIFS

Afin d'asseoir la pratique professionnelle des artistes-auteur·e·s et leur permettre de gagner en visibilité (grâce notamment aux visites d'ateliers), il est nécessaire de développer des dispositifs de mise à disposition d'ateliers collectifs à moindre coût (sur les même principes que les ateliers Motoco à Mulhouse, Ginko à Troyes, le Bastion 14 à Strasbourg, la Fileuse à Reims, notamment) qui pourront répondre aux besoins des artistes-auteur·e·s par une mise en commun d'outils, de ressources et de compétences.

EST-CE UN LOCAL QUE VOUS OCCUPEZ?



PRÉCONISATIONS

- 40 Généraliser le développement des lieux intermédiaires** et/ou collectifs afin de procurer aux artistes-auteur·e·s un espace de travail adapté et pérenne permettant une mise en commun de matériels, etc.
- 41 Développer une logique professionnelle et professionnalisante de ces lieux collectifs** en favorisant rencontres artistiques, transmission de savoir-faire, pôles de formation, compagnonnages, etc.

III. LES RESSOURCES TECHNIQUES MUTUALISÉES

Les conditions d'achat individuel de certaines ressources techniques (matériel, machines, espace d'installation, de stockage, etc...) rendent leur acquisition difficile voire impossible. Par ailleurs, les conditions d'emprunt auprès du parc de matériel de l'Agence culturelle Grand Est ne sont pas adaptées au secteur des arts visuels car les modalités d'emprunt ne tiennent pas compte des réalités des projets arts visuels.

PRÉCONISATIONS

- 42 Développer des espaces collectifs mutualisés de production (machines, labo photo / son, matériaux, etc) et ressources.**
- 43 Faciliter l'accès au parc matériel de l'Agence culturelle Grand Est et aux établissements d'enseignement technique et supérieur.**
- 44 Généraliser et associer les ressourceries, matériauthèques à échelle locale ainsi que les fablabs à des espaces collectifs.**
- 45 Mettre en place une plateforme d'information et de ressources, de mutualisation** entre les professionnel·le·s de la communauté des arts visuels : matériel, sous-location d'atelier, transport d'oeuvres etc.

MISE EN RÉSEAU

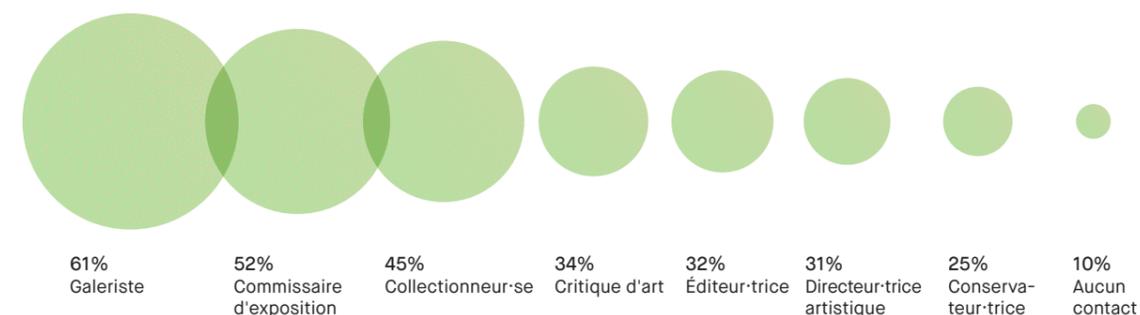
Une première instance de reconnaissance des artistes-auteur-e-s est constituée des artistes-auteur-e-s eux-mêmes-mêmes.

Ils-elles ont du mal à sortir de ce premier cercle, à quitter leur territoire et à trouver l'information pour se créer de nouveaux horizons.

INTRODUCTION

Les artistes-auteur-e-s ont souvent une connaissance très fragmentée de l'offre artistique. Ils-elles sont généralement leurs propres partenaires de production et d'intermédiation. Leurs relations avec les collectionneur-se-s, galeristes, commissaires d'exposition, critiques sont ainsi assez rares. Il est donc nécessaire de recentrer et simplifier les outils sectoriels mais aussi de créer des opportunités, des espaces et des temps de rencontres entre tous les acteur-trice-s de l'écosystème des arts visuels en région, en transfrontalier et à l'international.

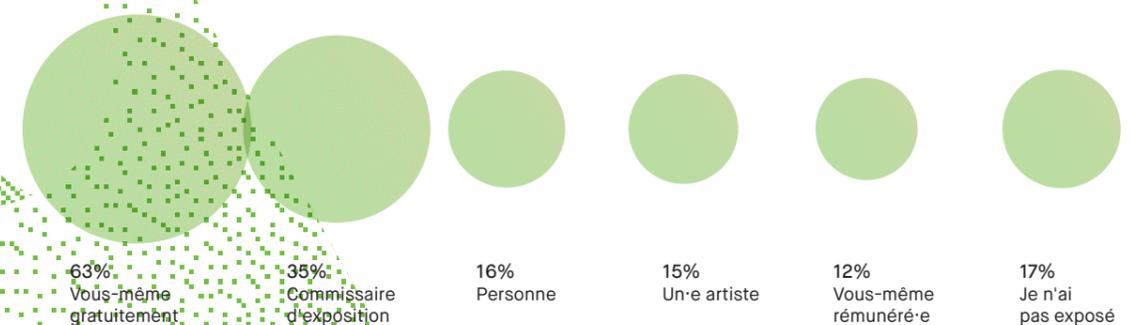
DURANT LES 3 DERNIÈRES ANNÉES, AVEZ-VOUS EU DE ÉCHANGES (ORAUX ET/OU ÉCRITS) AVEC ?



I. NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNEMENT DES ARTISTES-AUTEUR-E-S ET D'ÉCHANGES CRITIQUES

On observe une attente et un besoin de mise en relation des artistes-auteur-e-s avec les autres acteur-trice-s de l'art, afin d'encourager la circulation de leur travail. Ce besoin fait suite à un constat de manque de visibilité des artistes-auteur-e-s qui sont trop souvent circonscrit-e-s dans leur région.

DURANT LES 3 DERNIÈRES ANNÉES, LE COMMISSARIAT DE VOTRE/VOS EXPOSITION(S) A/ONT ÉTÉ ASSURÉ PAR ?





PRÉCONISATIONS

- 46** Organiser des journées professionnelles consacrées à des débats, des échanges, des partages d'informations : journées thématiques, speed dating artistiques entre professionnel·le·s invité·e·s et artistes-auteur·e·s, présentations de portfolios.
- 47** Inviter des juré·e·s extérieur·e·s à la région dans les commissions et jurys d'aides aux artistes-auteur·e·s notamment.
- 48** Renforcer la présence des artistes-auteur·e·s dans les commissions et jurys d'aides aux artistes-auteur·e·s notamment.
- 49** Proposer un espace d'échanges et de rencontres professionnels avec les chargé·e·s de mission culture, les directions culturelles des collectivités, etc.
- 50** Organiser des séjours de commissaires d'exposition et critiques avec visites d'ateliers d'artistes-auteur·e·s, visite des lieux d'art, etc.
- 51** Sensibiliser les collectionneur·se·s à la scène artistique du Grand Est par l'organisation de séjours et de visites d'ateliers.
- 52** Inviter les ancien·ne·s lauréat·e·s à faire partie des jurys de sélection.

II. VISIBILITÉ ET VALORISATION DES ARTISTES-AUTEUR·E·S

Les artistes-auteur·e·s ainsi que les institutions de la région sont peu présent·e·s sur la scène nationale ou internationale. Ils·elles déplorent un manque de supports permanents permettant d'augmenter leur visibilité régionale, nationale et internationale. Il existe pourtant des dispositifs en faveur du soutien et de la visibilité des artistes-auteur·e·s mais ils ne sont pas assez connus et peu sollicités.

PRÉCONISATIONS

- 53** Créer un annuaire généraliste des artistes-auteur·e·s du Grand Est permettant un recensement exhaustif des artistes-auteur·e·s qui vivent sur le territoire.
- 54** Créer une plateforme DDA (Documents d'Artistes) de présentation trilingue des artistes-auteur·e·s du territoire permettant le support d'actions de valorisation : visites de professionnel·le·s, soutiens à l'édition.

III. COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE

On observe une faible mobilité entrante et sortante de la région de la part des artistes-auteur·e·s, y compris avec les pays voisins : sa position frontalière est très sous-exploitée car pour coopérer et collaborer avec eux, il est nécessaire de mieux connaître leurs fonctionnements et dispositifs.

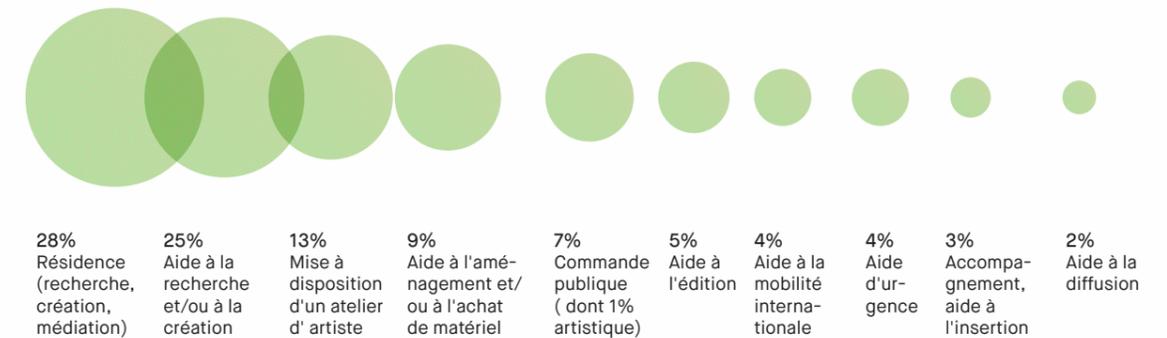
PRÉCONISATIONS

- 55 Encourager la mobilité via la généralisation de dispositifs de résidences ou d'expositions** croisées, d'outils d'aides à la mobilité (par exemple Erasmus +).
- 56 Renforcer les volets culturels dans le cadre des jumelages ou des accords institutionnels** grâce à la mise en place de financements dédiés (soutien matériel, transports des œuvres, espaces de diffusion, etc).
- 57 Multiplier les dispositifs spécifiques pour les projets transfrontaliers et internationaux** comme sur le modèle de partenariat avec le Canton de Fribourg en Suisse via la Région, OFQJ pour le Québec, etc.
- 58 Organiser des séjours de professionnel·le·s internationaux·nales** avec visites d'ateliers, des lieux d'art, etc.
- 59 Encourager la présence de personnalités internationales dans les jurys** (attribution, dispositif, aide, diplômes, etc.).
- 60 Créer un fonds de soutien à la mobilité des artistes-auteur·e·s à l'étranger** (en complément de l'Institut français, convention Institut français / Région Grand Est, Culture Europe, etc.).
- 61 Initier des dispositifs croisés inter-services** (par exemple entre Culture et Relations Internationales) pour faciliter la mise en place de projets.
- 62 Créer des liens entre l'ensemble des interlocuteur·trice·s pour une meilleure circulation des informations** (DRAC/ Région / services RI des collectivités territoriales / antenne relais culture Europe à Strasbourg et professionnel·le·s du secteur).
- 63 Renforcer la visibilité de la scène artistique du Grand Est grâce à la présence d'artistes-auteur·e·s et de structures** dans des événements professionnels stratégiques nationaux, transfrontaliers et internationaux.
- 64 Envisager le choix de la langue de candidature pour les appels à projets internationaux** (français/anglais/flamand/allemand/etc.) pour permettre une flexibilité administrative linguistique aux candidat·e·s.

IV. ACCÈS À L'INFORMATION

Les artistes-auteur·e·s identifient peu de sources d'informations centrales et fiables pour accéder à l'actualité professionnelle, qu'elles concernent les soutiens (dispositifs de subventions, aide à l'insertion professionnelle, mise en réseau, etc) ou les appels à projets. Ceci pointe d'une part une difficulté à accéder à l'information professionnelle, d'autre part un éclatement de cette même information. Ce constat est partagé par les professionnel·le·s des structures, même s'ils·elles activent des ressources plus variées.

BÉNÉFICIEZ-VOUS OU AVEZ-VOUS BÉNÉFICIÉ DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN SUIVANT ?



PRÉCONISATIONS

- 65 Simplifier et unifier les dossiers de demandes de subventions**, tant sur le plan de leur dépôt que de leur traitement et veiller à ce qu'ils soient mieux adaptés au secteur : vocabulaire, organisation des budgets, critères.
- 66 Encourager une coopération transdisciplinaire** en facilitant et adaptant les démarches administratives entre les différents secteurs artistiques.
- 67 Promouvoir une meilleure centralisation et valorisation de l'information sectorielle** grâce à la création d'un espace-ressource unique, plateforme en ligne.
- 68 Centraliser les ressources administratives et pratiques sur les déclarations et circulations des œuvres et des artistes-auteur·e·s à l'étranger** : visas, taxes, modalités du passage des douanes / frontières, liste de contacts des transporteurs d'œuvres, etc.
- 69 Développer un accompagnement personnalisé et en présentiel** répondant aux questionnements spécifiques des plasticien·ne·s afin de les accompagner dans leurs démarches.

RÉPARTITIONS TERRITORIALES

Le territoire du Grand Est est marqué par de fortes disparités : agglomérations concentrées, territoires périphériques, territoires ruraux.

Elles sont renforcées par des problématiques de circulation tant régionales que transfrontalières.

INTRODUCTION

La région est riche de la diversité de ses territoires mais ce qui fait sa force est aussi l'une de ses faiblesses. Il est en effet difficile pour les artistes-auteur·e·s et les professionnel·le·s des arts visuels de faire connaître leur travail tout comme il ne leur est pas aisé de prendre connaissance des projets ou dispositifs artistiques existants. Cela est dû à une mauvaise circulation de l'information et à un manque de lien entre les acteur·trice·s. En résulte parfois un sentiment d'isolement qu'une meilleure valorisation des programmes existants et une plus grande connexion des acteur·trice·s entre eux·elles pourrait atténuer.

I. VALORISATION ET CIRCUITS DE DIFFUSION

Notre région possède de nombreuses initiatives artistiques qui mériteraient d'être mieux connues. La fragmentation de l'information et son peu de visibilité nuit à la valorisation de tout le secteur des arts visuels du Grand Est qui souffre d'un manque de reconnaissance des professionnel·le·s en et hors région. Il manque une plateforme de mise en valeur des initiatives artistiques qui permettrait de développer leur mise en réseau et assurer une meilleure représentation des artistes auteur·e·s et de leur travail.

PRÉCONISATIONS

- 70** Valoriser l'écosystème sectoriel existant, le développer, lui donner plus de visibilité.
- 71** Créer une instance territoriale des professionnel·le·s des arts visuels permettant le dialogue entre tous les acteur·trice·s de l'écosystème régional.
- 72** Développer et soutenir une politique d'édition des artistes-auteur·e·s du Grand Est : diffusion et valorisation artistique complétées d'un regard critique.
- 73** Développer les projets d'artothèques qui offrent une proximité auprès des publics, au titre de prêts ou d'actions de diffusion au sein d'établissements publics et privés et leur donner les moyens d'enrichir leurs collections, de développer l'édition de multiples originaux d'artistes-auteur·e·s.
- 74** Encourager une documentation des expositions produites afin de conserver une expertise, valoriser un travail (artistes-auteur·e·s, commissaires), faciliter les possibilités de diffusion et de circulation des œuvres produites, des artistes-auteur·e·s, des expositions, etc.
- 75** Initier des rapprochements et collaborations avec les professionnel·le·s du tourisme et entre les dispositifs culture / tourisme / territoire.
- 76** Renforcer les liens entre entreprises et artistes-auteur·e·s en créant des postes de « médiateur·trice » afin de développer des partenariats (mécénat financier, en nature - matériauthèques).
- 77** Généraliser le développement des lieux intermédiaires et permettre des expositions dans des cadres adaptés, valorisés et valorisants pour les artistes-auteur·e·s et le territoire.

II. DÉVELOPPEMENT, SOUTIEN AUX TERRITOIRES RURAUX

Le territoire compte de nombreuses structures en zone rurale qu'il convient de ne pas négliger. Éloignées des zones urbaines et souvent isolées, elles subissent des difficultés d'accès pour leur public mais proposent une offre culturelle alternative et complémentaire qu'il est essentiel de soutenir et renforcer à travers des dispositifs de dynamisation.

PRÉCONISATIONS

- 78** Accompagner les petites communes sur les dynamiques d'accessibilité des territoires (transport, etc.) avec l'appui complémentaire de la Région, voire de programmes européens.
- 79** Développer des aides spécifiques pour les artistes-auteur·e·s souhaitant s'installer en milieu rural afin de participer à la dynamisation des territoires.

III. MOBILITÉ DES ACTEUR·TRICE·S DE L'ART

Si la région est relativement bien connectée au reste du territoire national et à ses voisins européens, c'est paradoxalement sur son propre territoire que la circulation est difficile. D'un point à l'autre de la région ou en direction des zones périphériques et rurales, les déplacements sont ralentis et plus rares parce que mal organisés ou trop coûteux.

PRÉCONISATIONS

- 80** Proposer un tarif réduit SNCF aux artistes-auteur·e·s ou une aide à la mobilité régionale pour les artistes-auteur·e·s bénéficiaires des minimas sociaux (RSA).
- 81** Renforcer les réseaux des bus desservant les territoires ruraux afin de mieux les connecter au reste du territoire.
- 82** Organiser des navettes bus pour visiter les lieux d'art hors agglomérations.

L'ÉQUIPE DU SODAVI

Pour réaliser cette étude, les trois réseaux ont choisi de constituer un comité de pilotage représentatif des acteur·trice·s du secteur et de ses enjeux, réunissant des référent·e·s professionnel·le·s de chaque territoire, les conseillers DRAC Grand Est, deux sociologues de l'Université de Paris 8.

LES MEMBRES DU COMITÉ

(présents et passés)

Sebastien Bourse (FRAC Champagne-Ardenne), Morgane Britscher (artiste), **Olivia Chaponet (plus vite)**, **Yuan-Chih Cheng (DRAC Grand Est)**, **Leïla Couradin (Le Local)**, Christian Debize (ENSAD de Nancy), Felizitas Diering (FRAC Alsace), Eric Fournel (CAC Passages), **Bernard Goy (DRAC Grand Est)**, **Sophie Hasslauer (artiste)**, **Laurent Innocenzi (DRAC Grand Est)**, **Sophie Kauffenstein (Accélérateur de Particules)**, Thomas Kocek (DRAC Grand Est), **Benoît Lamy de la Chapelle (CAC - la synagogue de Delme)**, Antoine Marchand (FRAC Champagne-Ardenne), Guilhem Monceaux (FRAC Champagne-Ardenne), **Sébastien Rouet (artiste)**, **Julia Vaillant (membre observatrice, Région Grand Est)**, **Vincent Verlé (openspace)**, **Sandrine Wymann (La Kunsthalle)**

LES SOCIOLOGUES

Isabelle Mayaud,
Docteure en sociologie,
Centre de Recherches Sociologiques et Politiques (UMR 7217)
de l'Université Paris 8.

Laurent Jeanpierre,
Professeur des universités, Université Paris 8
Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA).

LES COORDINATRICES DES RÉSEAUX

(présentes et passées)

Adeline Garnier (Versant Est), **Marie Lalevée (Versant Est)**, Marion Lemoult (LoRA), **Laurie Perol (LoRA)**, Justine Pont (LoRA)

L'AVENIR DU PROJET

À partir des constats issus de l'enquête sociologique et des propositions émises durant les ateliers, le Comité de pilotage a retenu 5 axes prioritaires. Pour chacun de ces axes, des orientations ou actions à mener dans les prochains mois et années sont proposées afin de développer et structurer l'écosystème des arts visuels, notamment au niveau régional, en s'appuyant sur des dispositifs existants, en les adaptant ou en les harmonisant, ou encore en proposant des actions nouvelles. La mise en œuvre opérationnelle de ces préconisations est à développer en partenariat avec les acteur·trice·s concerné·e·s (élu·e·s, services des collectivités territoriales, acteur·trice·s et organismes privés, organisations professionnelles, responsables et membres des équipes des structures de production et de diffusion, galeries, artistes-auteur·e·s, professionnel·le·s indépendant·e·s, etc.). Elles s'inscrivent en regard des préconisations formulées depuis des années par les organisations professionnelles et syndicats d'artistes.

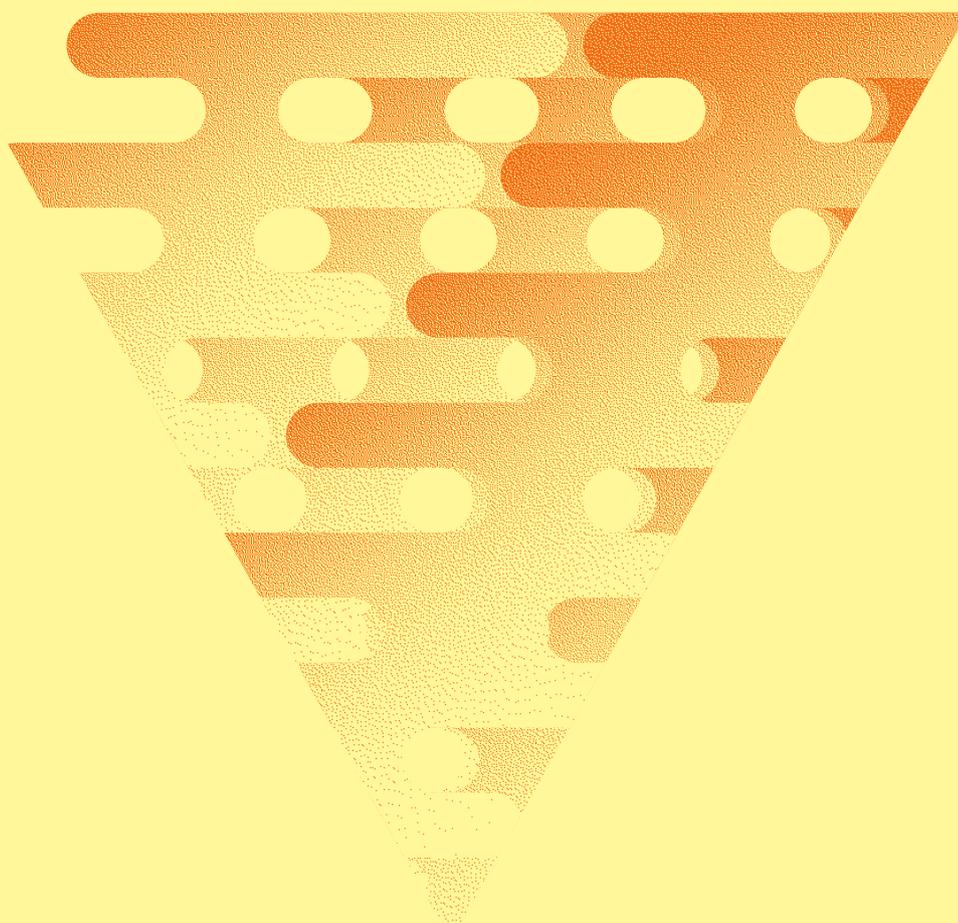
REMERCIEMENTS

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU SODAVI GRAND EST REMERCIENT :

- les artistes-auteur·e·s et l'ensemble des acteur·trice·s du secteur des arts visuels ayant répondu au questionnaire et participé aux ateliers,
- la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est,
- la Région Grand Est et les collectivités mobilisées,
- les sociologues Laurent Jeanpierre et Isabelle Mayaud,
- les équipes des trois réseaux d'art contemporain Bulles, LoRA et Versant Est,
- les équipes des structures mobilisées pour la réalisation de cette concertation,
- l'ensemble des interlocuteur·trice·s rencontré·e·s.

SODAVI GRAND EST

Vous pouvez consulter et signer
une charte issue de ces travaux sur :
charte-arts-visuels-grand-est.fr



* Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels, une étude engagée par les trois réseaux territoriaux d'art contemporain Versant Est, LoRA et Bulles et la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est

Consultez toutes les informations sur lora.fr et versantest.org

© Septembre 2020

